

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 22/11/2023**

Etaient présents : **M. FAREZ- M. GUEGUEN- Mme FELBACQ- M. FLICOTEAUX- Mme PORTEMER - M. BARDOUX – Mme LAVALLARD- Mme LEFEBVRE- M. SANDRON- Mme CREPIN- M. MOUVIER- Mme SEZILLE- Mme CORDELETTE- Mme VATIN-TERNAT- M. DETOURNE**

Pouvoirs : M. PROISY à M. FAREZ / M. DEVAULX à M. FLICOTEAUX / Mme HELIN à Mme FELBACQ / M. LEROY à Mme VATIN-TERNAT

Absents excusés : M. DEVAULX Laurent, Mme HELIN Corinne, M. PROISY Rodolphe, M. LEROY Hervé

Secrétaire de séance : Monsieur GUEGUEN Yves a été élu secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 15/09/2023

DELIBERATIONS

➤ Attributions de compensation définitive 2023- Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des impôts notamment son article 1609 nonies C V 1bis,

Vu l'avis favorable de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 29 août 2023,

Vu la délibération du 25 septembre 2023 de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE en application des dispositions de l'article 1609 nonies C V 1bis du CGI, le montant l'attribution de compensation définitive de la commune au titre de 2023 comme suit :

Communes	Attribution de compensation Dérogatoire 2023
VIRY-NOUREUIL	94 456.00 €